L'ABEILLE DE LA N. ORLEANS

Bureaux, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS

SAMEDI, 21 JUILLET.

Fuger & Co. vs Nelson Durand.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans, No 16,808.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, à Charles Bienvenu, Ecrivain assermenté, et par ordonnance de vente, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro quatre, suivant plan déposé sous le No. 172 au Tabellionage C. O. Stark, notaire public, en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds, avec droit de passer et quitte ligne.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,555.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro cinq, suivant plan déposé sous le No. 172 au Tabellionage C. O. Stark, notaire public, en cette ville.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,556.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro six.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,557.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro sept.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,558.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro huit.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,559.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro neuf.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,560.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro dix.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,561.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro onze.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,562.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro douze.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,563.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro treize.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,564.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro quatorze.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,565.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro quinze.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,566.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro seize.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,567.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro dix-sept.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,568.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro dix-huit.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,569.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro dix-neuf.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,570.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro vingt.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,571.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro vingt-un.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,572.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro vingt-deux.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,573.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro vingt-trois.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,574.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro vingt-quatre.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,575.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro vingt-cinq.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,576.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro vingt-six.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,577.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, vingt-quatre de juillet 1866, à 10 heures du jour, devant les Marches et des Tribunaux, sises coin Conti et Royale, entre celles du Conseil et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Clio, Erato, Euterpe et Dryades, et désigné par le numéro vingt-sept.

Le dit terrain mesure vingt-quatre pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur, entre lignes parallèles de cent pieds.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y existent, et les droits, privilèges, servitudes et appartenances.

Cette propriété a été acquise par la Dame Emilie Fauvelle épouse de Louis C. Le Breton, d'Alexis Fréjuto suivant acte en rapport de Charles de Armas, ci-devant notaire public, en ville, en date du 29 d'avril 1858.

Et le sieur Nelson Durand a fait saisir cette propriété appartenant à Nelson Durand, de la Paroisse de Lesch C. Le Breton.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

HARRY T. HAYS,
Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Fitzpatrick & Mc Cormick, Avocats.

Sam. DeBow & al. vs. M. W. Weisner & C. W. Lewis.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 8,578.—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARD